

## Le rapport statistique 2022 du Cleiss sur la mobilité internationale

Chaque fin d'année, le Centre de liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale (Cleiss) publie un [rapport statistique](#) reprenant toutes les prestations sociales servies par les institutions françaises aux personnes en situation de mobilité internationale soit en vertu d'accords bilatéraux avec la France, soit dans le cadre des règlements européens de coordination. Le Cleiss collecte un grand nombre de données en France et à l'étranger sur tous les risques et régimes confondus. Le rapport couvre tant les soins et indemnités journalières, que les prestations familiales, les pensions de vieillesse et complémentaires, les pensions d'invalidité, l'assurance chômage, le détachement et la pluriactivité et les mouvements migratoires.

Ci-dessous les grands éléments de ce rapport statistique 2022 dans un contexte marqué par l'après pandémie de Covid-19.

### Les grands enseignements du rapport statistique 2022 du Cleiss

#### Les principaux chiffres à retenir de 2022

Cette nouvelle édition du rapport statistique du Cleiss pour l'année 2022 est marquée par un retour à la normale de la mobilité internationale après la crise du Covid-19, tant en termes humains que financiers.

Ainsi en 2022 la France a consacré 8,9 milliards d'euros à la protection sociale des assurés en situation de mobilité contre 8,2 en 2021. Cette hausse des prestations est cependant en partie due à l'intégration des données de la fonction publique.

Dans l'UE, le détachement a fait un bond important de 48 % en un an, revenant presque à son niveau de 2019. Près de 3 millions de formulaire A1 ont ainsi été délivrés dans l'UE.

#### Comment se répartissent les prestations payées par la France ?

En 2022, sur les 8.9 milliards de prestations payés par la France, 80% des paiements dans le cadre de la mobilité internationale de ses assurés relevaient des

retraites, 11% du chômage et 6% des soins de santé.

Les pays de l'UE, de l'Espace économique européen (EEE – Norvège, Liechtenstein, Islande) et de la Suisse accueillaient 59 % des bénéficiaires, le restant étant des pays liés à la France par des conventions bilatérales.

#### Quelles tendances sur 10 ans ?

Les prestations sociales versées aux assurés français en situation de mobilité internationale ont progressé de 16,6% en 10 ans.

Cette hausse est principalement due aux pensions de retraite mais aussi aux prestations chômage.

Il faut en effet noter l'essor du travail frontalier français qui a plus que doublé sur la période 1990 – 2019.



### Le Cleiss, qu'est-ce c'est ?

Le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss) est, depuis 1959, un établissement public administratif chargé de contribuer à la bonne application des règles de la protection sociale aux personnes en mobilité internationale.

Compétent pour l'ensemble des risques et régimes de sécurité sociale, le Centre assiste les organismes de sécurité sociale, français ou étrangers, les assurés et employeurs dans la compréhension de la réglementation et le suivi de certains dossiers.

Le Cleiss renseigne sur les procédures prévues par les différents accords internationaux et communique les interprétations de textes émanant de ses autorités de tutelle. Il assure la traduction des documents transmis par les organismes de protection sociale.

<https://www.cleiss.fr/>

## FOCUS – Les prestations chômage dans les situations de mobilité

Le Cleiss consacre dans son rapport statistique un chapitre sur les prestations chômage servies par Pôle Emploi aux personnes en situation de mobilité internationale et notamment aux travailleurs frontaliers français involontairement privés d'emploi en Europe.

Le règlement européen de coordination (CE) n°883/04 dispose en effet dans son article 65 que l'État membre de résidence se substitue à l'État membre d'emploi (et donc d'affiliation) en prenant en charge l'indemnisation du chômeur frontalier comme si ce dernier avait été soumis à sa législation au cours de son dernier emploi.

A ce titre, en 2022, **963 millions d'euros d'allocations chômage ont été versés** par Pôle Emploi à 45.000 travailleurs frontaliers français ayant exercé leur dernière activité dans les pays européens suivants : Suisse (soit 71% du montant total), Luxembourg (15%), Allemagne (8%), Belgique (5%) et Espagne (<1%). **L'écart** entre les allocations versées et celles réclamées est de **769 millions** pour 2022.

Bon à savoir : le règlement n°883/04 prévoit un mécanisme de remboursement partiel entre États membres de résidence et États membres d'emploi. En 2022, la France a ainsi réclamé le remboursement de 194,3 millions d'euros d'allocation chômage aux pays européens d'emploi cités ci-dessus.

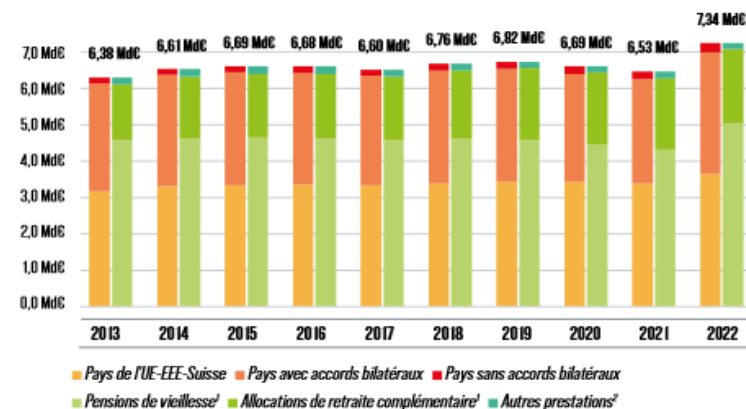
Au cours de la décennie écoulée, les **allocations chômage** servies par la France au titre d'une activité transfrontalière ont **progressé** de manière significative, soit + 41%. Cette évolution s'explique naturellement par l'essor du travail frontalier français en Europe sur la même période (l'Insee évalue ce phénomène à près de 445.000 individus en 2020, dont près de la moitié qui exerce une activité en Suisse).

## Quelles tendances pour les retraites ?

Les rentes, pensions et allocations versées par la France à ses assurés résidant à l'étranger s'élève à 7,34 milliards d'euros (+12,3%) avec l'intégration des pensions publiques. En raisonnant en termes de droits ouverts, notamment avec les pays d'immigration ancienne (Maroc, Algérie, Italie, Portugal...), les flux sont en recul du fait du déclin démographique.

historique sur 10 ans

+15% de rentes, pensions et allocations (montant) sur la décennie



### Les chiffres du détachement des étrangers en France

**335 000**

Certificats A1 ont été remis par des pays européens à leurs travailleurs détachés en France

**+ 84 %**

De certificats A1 émis sur la décennie vers la France

47% des A1 délivrés vers la France l'était pour le secteur des services, 29% pour l'industrie et 23% pour la construction

Les principaux pays émetteurs sont l'Allemagne (109.741 A1 en 2022), l'Italie (60.521), l'Espagne (43.054), la Belgique (33.045) et la Pologne (20.043).

### Les chiffres du détachement des Français à l'étranger

**5,8 millions**

De jours de détachement pour les travailleurs français à l'étranger

**72 %**

Des certificats de détachements ont été émis en Europe

**208 000**

Certificats ont été remis par la France en 2022 à 104.000 travailleurs pour un détachement à l'étranger